DÉCLARATION PRÉALABLE MENUISERIES

Je pose une déclaration préalable en cas d'installation, de suppression, de modification des éléments de façade (nouvelles fenêtres, remplacement de fenêtres, pose de volets, peinture porte,…)

CERFA n° 16702 construction et travaux non soumis à permis de construire

Téléchargeable sur le site : http://www.service-public.fr (démarches et outils - formulaires administratifs) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

Nouveau

Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne, https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/ lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

Délai de droit commun : 1 mois (*2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques*).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.
Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : http://www.cadastre.gouv.fr ou https://www.google.fr/maps

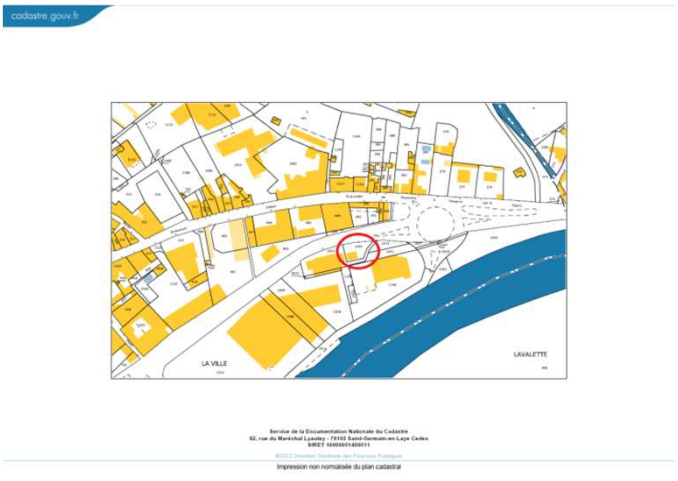

DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet.

Il permet de localiser précisément les façades concernées par le projet.

De faire apparaître les angles de prise de vues pour la DP7 et la DP8.

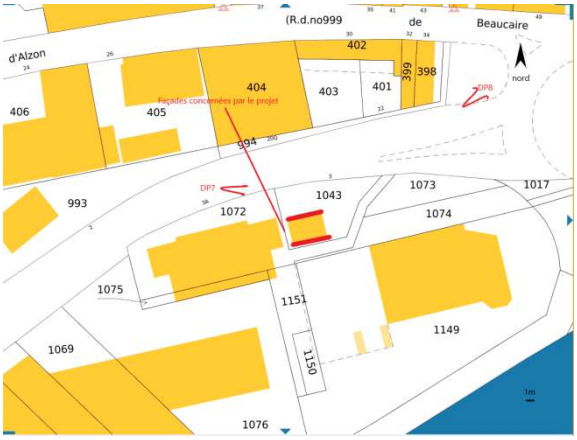

DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Les plans doivent être à l'échelle. Ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.

Bien préciser les dimensions, les matériaux utilisés et le type de finition.

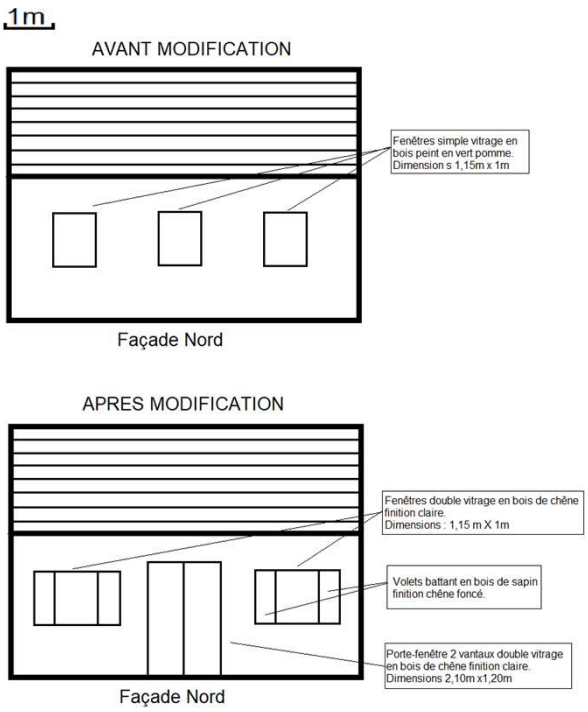

DP5 : REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

Il est à fournir uniquement si la DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.

DP7 et DP 8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (1 et 2) : photo de l'emplacement du projet. Une ou plusieurs photos de loin (3) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

En cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.

DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Décrire les travaux prévus (il est possible de joindre le devis) et coller vos échantillons de couleurs.

À fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre des Bâtiments de France.

NOTICE CHANGEMENT FENETRES

Descriptif des travaux de menuiserie :

- Remplacement de l'ensemble des fenêtres bois par des fenêtres bois double vitrage.

- La composition des fenêtres sera identique à l'existant :

  - Imposte fixe vitré de mêmes dimensions,
  - Deux ouvrants comprenant petit bois rapportés partitionnant le vitrage dans les mêmes proportions que l'existant

-Mise en peinture de l'ensemble dans un ton gris-bleu,

-décapage, mise en peinture ton gris-bleu de l'ensemble des volets,

-...